

TASK FORCE ÉQUIPEMENTS

Bilan, enjeux et perspectives

FÉVRIER 2020

PHOTO DE COUVERTURE

Maya Hayuk, MIMA Museum, Bruxelles, 2016 (© The Pickles - MIMA Museum)

CONTACTS

Stratégie territoriale - Coordination Task Force Équipements :

Jade Kawan

jkawan@perspective.brussels

Miguel Vanleene

mvanleene@perspective.brussels

Service École - Accueil de la petite enfance et écoles :

Julie Lumen, Facilitatrice École

jlumen@perspective.brussels

Anne Dujardin, Monitoring de l'offre et de la demande scolaire

adujardin@perspective.brussels

Anne Trefois, Accueil de la petite enfance

atrefois@perspective.brussels

Connaissance territoriale - Équipements :

Annabelle Guérin, accueil de la petite enfance et espaces récréatifs

aguerin@perspective.brussels

Augustin Habra, équipements sportifs

ahabra@perspective.brussels

Veronica Pezzuti, équipements culturels

vpezzuti@perspective.brussels

Gaelle Valcke, équipements sportifs

gvalcke@perspective.brussels

Rien Van de Wall, équipements culturels et équipements de soins-santé

rvandewall@perspective.brussels

Solange Verger, équipements de soins-santé

sverger@perspective.brussels

Mise en page :

Paterno Patricia

ÉDITEUR RESPONSABLE

Christophe SOIL, Directeur général de perspective.brussels - Rue de Namur 59 - 1000 BRUXELLES.

Les résultats sont présentés à titre d'information. Ils n'ont aucun caractère légal.

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

© 2020 perspective.brussels

TASK FORCE ÉQUIPEMENTS

Bilan, enjeux et perspectives

FÉVRIER 2020

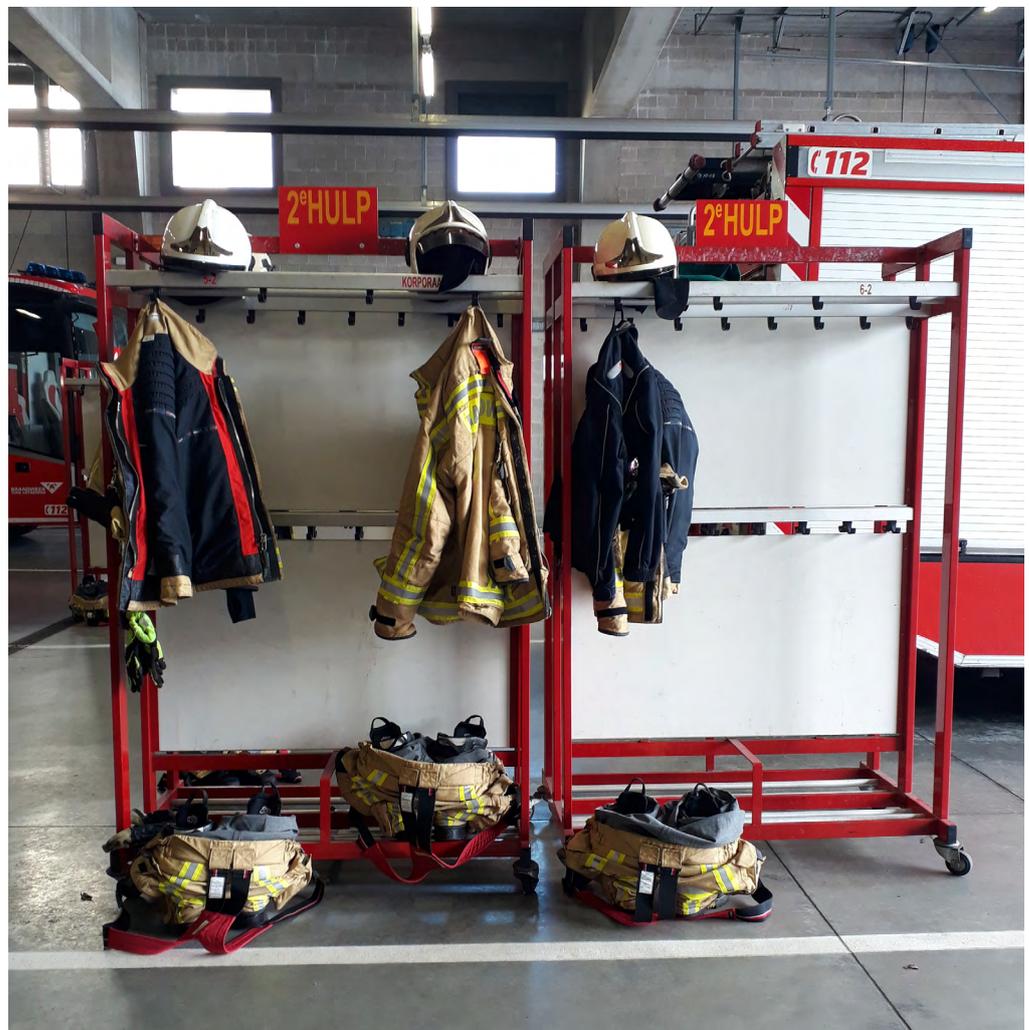


TABLE DES MATIÈRES

1	PETIT RETOUR EN ARRIÈRE	6
1.1.	Outils de suivi des besoins régionaux	6
1.2.	Un réseau d'acteurs pour une meilleure planification des équipements	6
2	CRÉATION DE LA TASK FORCE ÉQUIPEMENTS	7
2.1.	Objectifs	7
2.2.	Rôle de perspective.brussels	7
2.2.1.	Les autres membres participant	7
3	BILAN D'UNE ANNÉE	8
3.1.	Qu'a apporté la nouvelle dynamique TFE ?	8
3.2.	Des réussites concrètes	8
4	BESOINS TERRITORIAUX ET ENJEUX	9
4.1.	Constats généraux	9
4.2.	Accueil de la petite enfance	11
4.3.	Écoles	13
4.4.	Espaces récréatifs	19
4.5.	Équipements de santé : soins de 1ère ligne	21
4.6.	Équipements de santé : accueil/soins personnes âgées	22
4.7.	Équipements sportifs	23
4.8.	Équipements culturels	25
	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	27

AVANT-PROPOS

La Task Force Équipements (TFE) pilotée par perspective.brussels a été mise en place à son initiative en mars 2018. Après plus d'un an de fonctionnement (réunions, groupes de travail, suivis de projets) la présente communication propose un bilan et met en évidence les enjeux et les perspectives de cette dynamique.



1

PETIT RETOUR EN ARRIÈRE...

1.1. OUTILS DE SUIVI DES BESOINS RÉGIONAUX

L'initiative consistant à créer une Task Force Équipements (TFE) intervient dans le cadre d'une stratégie globale pour le développement territorial bruxellois. C'est à partir de 2010 que les équipements et les services à la population prennent une place plus importante dans la politique d'aménagement territorial (cf. Inventaire des équipements et des services publics, ADT, 2010). L'objectif était de répondre aux besoins croissants en équipements publics qui découlaient de la croissance démographique objectivée. A ce moment-là, trois types d'équipements étaient prioritaires : les écoles, les équipements sportifs et les équipements culturels. Ce positionnement s'est concrétisé par la **création d'outils** de suivi des besoins territoriaux et des projets à l'échelle territoriale : le Monitoring de l'offre et de la demande scolaire, le Cadastre du sport et le Monitoring de l'offre culturelle (spots.brussels).

Parallèlement à ces outils d'évaluation des besoins, la création d'un cadastre du foncier disponible (2012) a permis d'inventorier le foncier potentiellement mobilisable (les terrains et les bâtiments) sur le territoire régional et a facilité la rencontre entre l'offre et la demande en vue, entre autres, de la réalisation d'équipements publics.

1.2. UN RÉSEAU D'ACTEURS POUR UNE MEILLEURE PLANIFICATION DES ÉQUIPEMENTS

En 2018, deux constats principaux ont poussé à la création d'une plateforme d'acteurs régionaux, la Task Force Équipements:

- > La nécessité de clarifier à l'échelle régionale une vision partagée sur la question des équipements d'intérêt général : si les principales fonctions urbaines tels que le logement, les bureaux ou les espaces verts avaient fait pour la plupart l'objet d'attentions spécifiques de la part des pouvoirs publics au travers de plans stratégiques dédiés, les projets d'équipements n'étaient pas encore assez intégrés aux processus de planification territoriale. En raison de leur taille et de leurs spécificités programmatiques, cette question est particulièrement importante pour les grands équipements.
- > La nécessité de renforcer la coordination et l'accompagnement des projets d'équipement : les organismes publics tels que perspective.brussels, le BMA, la SAU, la DRU, ..., étaient régulièrement interpellés par des porteurs de projet d'équipement en recherche de lieu. Par ailleurs, la politique en matière d'équipements (financement et gestion) ressortant de la compétence de différents niveaux de pouvoir (communautés, communes, Etat fédéral), il fallait organiser une coordination permettant de faire avec les aspects spatiaux et programmatiques d'une stratégie territoriale globale dont perspective.brussels est en charge. Une concertation organisée en amont permet d'identifier les opérateurs adéquats et de développer les projets nécessaires pour répondre aux besoins territoriaux identifiés par le diagnostic.

2

CRÉATION DE LA TASK FORCE ÉQUIPEMENTS

1.1. OBJECTIFS

Face à ces constats, perspective.brussels a reçu le mandat en mars 2018 de mettre en place une Task Force Équipements regroupant différents acteurs régionaux et ayant pour mission de:

- > clarifier les besoins de la Région bruxelloise en équipements, en particulier en grands équipements, plus exceptionnels, pour lesquels peu d'études transversales et territoriales ont été menées à ce jour;
- > identifier et rassembler les demandes en espace pour développer de l'équipement;
- > faire le lien entre l'offre foncière, les besoins identifiés et les demandes des porteurs de projet d'équipement, ainsi qu'entre les différents partenaires et projets en cours.

2.2. RÔLE DE PERSPECTIVE.BRUSSELS

Perspective.brussels pilote cette dynamique dans le cadre de ses compétences en terme de programmation urbaine et de planification territoriale. Le département Connaissance Territoriale, le Service École et l'IBSA analysent et identifient les besoins régionaux existants en équipements et le département Stratégie Territoriale élabore des projets urbains et territorialise les futurs besoins en équipements en fonction des potentialités foncières et des dynamiques locales. Concrètement, dans le cadre de la dynamique qui fait l'objet de la présente communication, perspective.brussels :

- > coordonne la TFE;
- > rencontre les porteurs de projets;
- > évalue les besoins territoriaux en équipements et gère les outils de suivi de ces besoins régionaux;
- > élabore des analyses et évaluations stratégiques des projets/sites potentiels

2.2.1. Les autres membres participant sont à ce stade

- > le Ministre en charge de l'Aménagement du territoire;
- > la Société d'Aménagement Urbain (SAU);
- > urban.brussels (Directions de l'Urbanisme et de la Rénovation urbaine);
- > le bouwmeester - maître architecte (BMA);
- > Citydev ;
- > les communautés et les commissions communautaires: la VGC, la Fédération-Wallonie-Bruxelles, la COCOM;
- > la Régie foncière;
- > la STIB.
- > la SLRB.



ULB Campus du Solbosch
perspective.brussels

3

BILAN D'UNE ANNÉE

3.1. QU'À APPORTÉ LA NOUVELLE DYNAMIQUE TFE ?

Après un an de fonctionnement, la TFE peut clairement se positionner comme un centre de partage d'informations, de suivi et de facilitation des projets d'équipements d'intérêt général. En effet, elle a permis de rassembler et de pousser au dialogue plusieurs forces vives, privées (opérateurs et porteurs de projets) et publiques (toutes institutions confondues). De manière générale, cette dynamique favorise la transversalité des institutions et une plus grande réactivité des services impliqués.

Au niveau de perspective.brussels, cette Task Force permet aussi d'amener des réponses plus concrètes qui alimentent ses stratégies de planification. Cette dynamique fait le lien entre les espaces progressivement rendus disponibles dans les zones en développement et les acteurs en recherche d'espace pour développer un projet.

Par ailleurs, perspective.brussels vient aussi en appui à différents acteurs publics dans la réflexion sur des projets d'ampleur régionale ou l'implantation de services publics telles que le projet de Cité des Sciences, de Gare internationale de bus ou de casernes de pompiers.

3.2. DES RÉUSSITES CONCRÈTES

- > Un bâtiment a été trouvé pour l'**Ecole des Métiers de la Sécurité, de la Prévention et du Secours (Brusafe)**. Le chantier est en cours.
- > Le site rue de Manchester 13-15-17-19 a été acheté par la Région afin d'y installer **Recyclart** temporairement et une étude de programmation pour le futur du site a été lancée.
- > La **caserne de pompiers** d'Anderlecht a trouvé une nouvelle implantation sur le site de la chaussée de Mons 409 et sera combinée avec un **équipement sportif** de quartier.
- > L'asbl **Transit** profitera de nouveaux locaux le long du canal, au Quai des matériaux.
- > **L'Athénée Royal Serge Creuz** pourra occuper temporairement un bâtiment de D'Ieteren, chaussée de Mons.



Le site rue de Manchester 13-15-17-19
Recyclart

4

BESOINS TERRITORIAUX ET ENJEUX

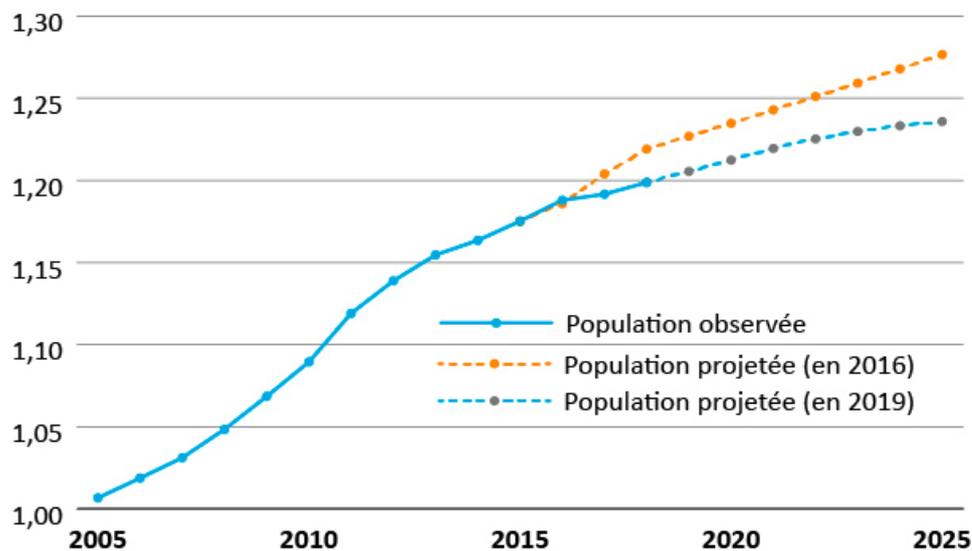
La définition d'une stratégie territoriale globale et transversale en matière d'équipements suppose d'identifier précisément l'offre existante et les besoins qu'il s'agit de combler. La présente communication propose ci-après un aperçu de l'offre en équipements pour différentes thématiques : petite enfance, enseignement, espaces récréatifs, santé, sport, culture sur le territoire régional. Il s'agit des thématiques suivies par perspective.brussels, définies comme prioritaires dans le précédent Plan Régional de Développement (PRD), et de nouveaux besoins dont une meilleure prise en compte est devenue nécessaire ces dernières années. Elle pointe les manques en termes quantitatifs mais aussi qualitatifs et propose des recommandations basées notamment sur l'expertise des acteurs des secteurs concernés.

4.1. CONSTATS GÉNÉRAUX

Plusieurs constats transversaux sont à prendre en considération dans le cadre d'une réflexion globale sur la question des équipements d'intérêt général en Région bruxelloise:

- > Une **croissance de la population** qui se poursuivra jusqu'en 2025
- > Une **paupérisation** de la population bruxelloise, avec un taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 39%¹ et une augmentation de la proportion de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale

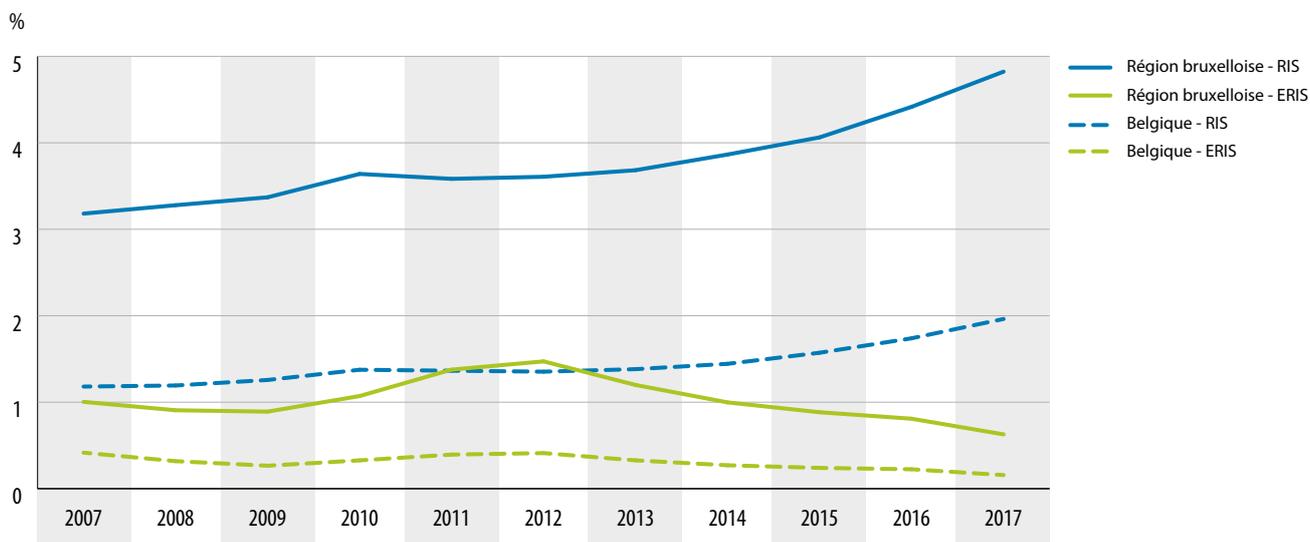
Évolution de la population de la RBC entre 2005 et 2025 (observée et projetée), axe vertical: effectif de population (en million d'habitants)



Source : Statbel, Bureau fédéral du Plan

1 Source : Rapport sur la pauvreté, Baromètre social, 2018
Un indicateur composite a été défini dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 » ; le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (« at risk of poverty or social exclusion rate », AROPE) correspond au pourcentage de personnes répondant à au moins une des conditions suivantes : (1) vivre dans un ménage avec un revenu disponible équivalent ou inférieur au seuil de risque de pauvreté ; (2) être âgé de 0 à 59 ans et vivre dans un ménage avec une faible intensité de travail (« low work intensity », LWI)[34] ; (3) se trouver dans une situation de privation matérielle sévère (« severe material deprivation », SMD)[35].

Évolution de la proportion de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent (ERIS) dans la population de 18 à 64 ans, région bruxelloise et Belgique, 1er janvier 2007-2017



Source : SPP intégration sociale & SPF Economie - Statistics Belgium ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

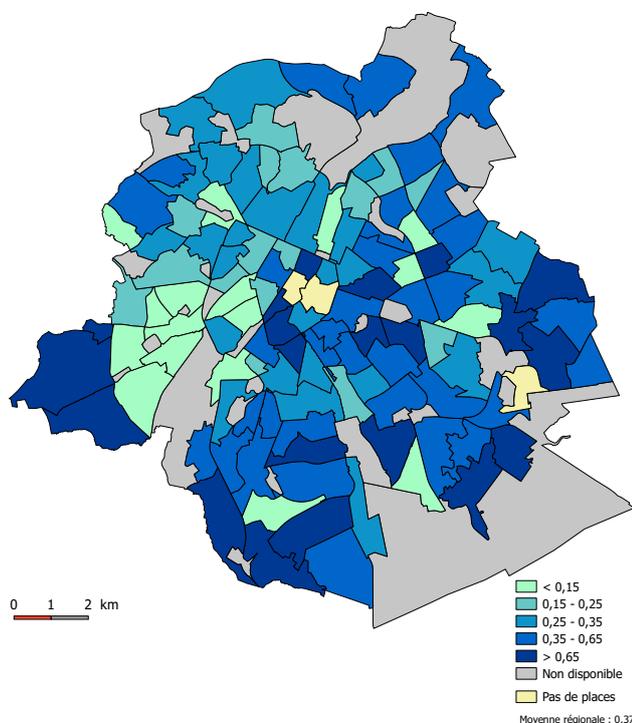
- > D'une manière générale, la situation bruxelloise met en avant des besoins accrus en équipements, notamment à destination de la jeunesse et des populations précarisées et une nécessité de développer des équipements financièrement accessibles.
- > Le développement d'équipements devrait par ailleurs prêter attention:
 - **aux principes d'une ville de proximité dans le développement d'infrastructures** : distances praticables à pied pour les équipements locaux, bonne desserte en transports en commun pour le développement de plus grands équipements;
 - **à une meilleure exploitation des lieux existants** : ouvrir les équipements scolaires au public extérieure en dehors du temps scolaire, développer des structures mutualisées, des espaces de rencontres, etc. ;
 - **à développer des structures intégrées** qui proposent plusieurs services, par ex. santé et social, crèches et socioculturels, enfants et seniors, etc. ;
- **à répondre aux besoins de tous les usagers de la ville en adaptant l'offre aux populations qui demandent une attention particulière** : familles monoparentales en ce particulièrement les femmes seules, les personnes âgées, les LGBT, les personnes handicapées, etc.;
- **à consolider les outils de veille existant pour évaluer les besoins** (Cadastre, Monitoring, etc.);
- **au renforcement des partenariats avec les secteurs compétents.**

4.2. ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

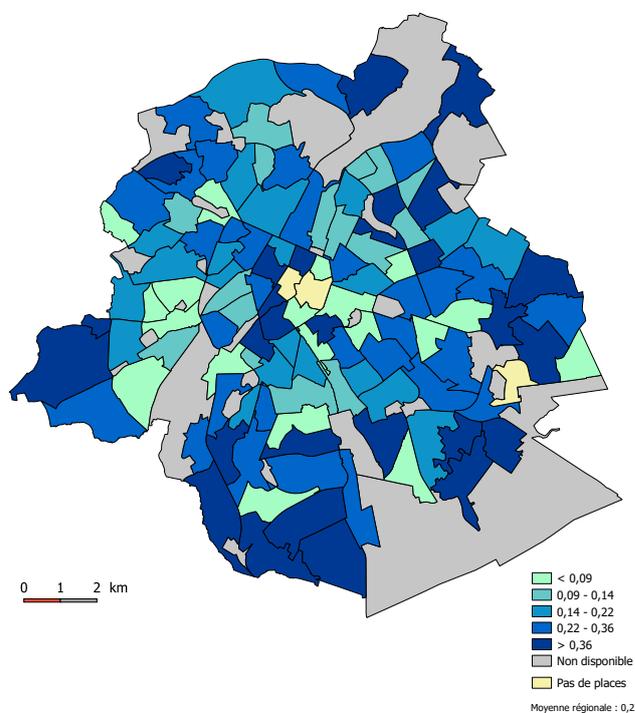
Constats²

- > 4,4% d'enfants âgés de 0 à 3 ans dans la population totale, soit 51.883 enfants en 2017. Cette tranche d'âge est plus représentée dans les quartiers du nord et de l'ouest de la Région. **Une part importante de la population en bas âge est précarisée** (40% des enfants de 0 à 15 ans vivent dans un ménage à risque de pauvreté)
- > 19.784 places (dont 19.024 en collectif et 580 en familial , 13.936 avec un tarif lié aux revenus et 5.848 avec un tarif libre) équivalent à un taux de couverture de 37% en milieu d'accueil tout type confondu et 22% lorsqu'on se concentre sur l'offre en milieu d'accueil accessible à tous (c'est-à-dire hors places réservées à certains publics) et pratiquant une tarification selon le revenu (qui sont par conséquent financièrement plus accessibles).

Nombre total de places en milieu d'accueil par enfant 2017, IBSA



Nombre de places en milieu d'accueil par enfant (tarif selon le revenu et accessibilité à tous) 2017, IBSA



Source : IBSA, Monitoring des quartiers, 2017 et réseau de la Petite enfance : ONE, Kind en Gezin

² Pour les chiffres au 31/12/2018 : La population des enfants âgés de moins de 3 ans est de 50.957 unités. Au 31/12/18, on compte 19.421 places d'accueil (dont 18.892 en collectif et 529 en familial / 14.096 avec un tarif lié aux revenus et 5.325 avec un tarif libre).

- > Un **déséquilibre territorial** de l'offre en structures d'accueil, particulièrement en places pratiquant un tarif lié aux revenus
- > Un **effet « navette »** qui réduit le taux de couverture pour la population bruxelloise particulièrement dans les quartiers périphériques de la Région bruxelloise. Les enfants navetteurs, résidant hors de Bruxelles, qui occupent certaines des places, ne sont pas pris en compte dans le calcul de la demande en places (nombre total d'enfants de moins de trois ans résidant dans le quartier)



Parc - Alseberg Chaussée de Forest, 193-195
© Séverin Malaud pour urban.brussels



Scheut crèche néerlandophone
© Séverin Malaud pour urban.brussels

Enjeux

Malgré une hausse du nombre de structures d'accueil ces 5 dernières années, **de nouvelles places restent à créer**:

- > en priorité dans les quartiers défavorisés, notamment les quartiers où les taux de couverture sont les plus faibles;
- > en veillant à une programmation concertée entre les autorités compétentes en vue d'une répartition équilibrée de l'offre sur l'ensemble du territoire régional ;

Renforcer la qualité des services³, tout en maintenant un nombre de créations correspondant aux besoins des quartiers:

- > penser les structures d'accueil en fonction de la situation et des **besoins spécifiques du quartier** (importance de réaliser un diagnostic en amont);
- > **diversifier et adapter l'offre** en infrastructures via une analyse segmentée permettant entre autres :
 - de s'adresser aux parents plus précarisés, aux familles monoparentales, aux parents en recherche d'emploi ou en formation;
 - de créer des milieux d'accueil mixtes (crèche + halte-garderie), des maisons ouvertes, de proposer des horaires plus flexibles, des places occupées à temps partiel, de développer des structures intergénérationnelles, de développer l'offre accessible à des publics spécifiques tels que les chercheurs d'emploi, les familles monoparentales, ... ;
 - d'ouvrir les structures vers le quartier, de développer des partenariats avec les services sociaux et de favoriser l'ancrage dans le quartier pour plus de visibilité (bibliothèques, marchés, écoles, ...);
 - de penser à intégrer des structures d'accueil de la petite enfance dans les projets d'écoles (type pré-gardienat) :

Identifier des périmètres d'intervention prioritaires;

Faciliter la construction de crèches et **identifier les freins** à la création de places.

³ Conclusions de la Rencontre mandataires Bruxelles sur l' « Accueil de la petite enfance et pauvreté infantile, changeons de paradigme », Badje, 14 juin 2019

4.3. ÉCOLES

Constats

- > La croissance démographique sans précédent de la population bruxelloise, associée à la navette scolaire (résidents des 2 autres régions scolarisés à Bruxelles, et inversement), a entraîné une **augmentation de la population scolaire** (+ 15% en 10 ans). La population scolaire est de 254.234 élèves en 2016-2017 (enseignements maternel, primaire et secondaire, francophone et néerlandophone). Selon les projections de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), la population scolaire bruxelloise continuera à croître jusqu'en 2025 et même au-delà, nécessitant la création de places.
- > **Une offre scolaire non équilibrée**: les équipements scolaires sont répartis de façon inéquitable sur le territoire bruxellois. Certains quartiers ne permettent pas de scolariser les enfants qui y habitent. C'est principalement le cas dans le centre-nord de la Région bruxelloise.



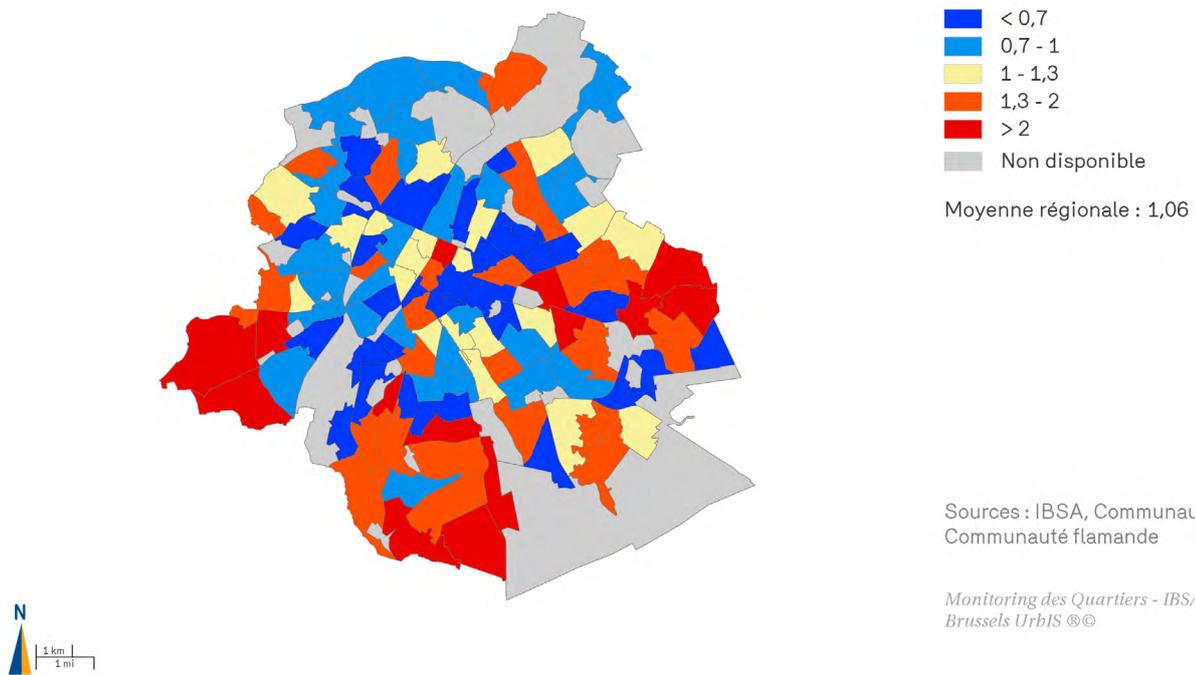
BLO Magniola
© Heyvaert Kevin



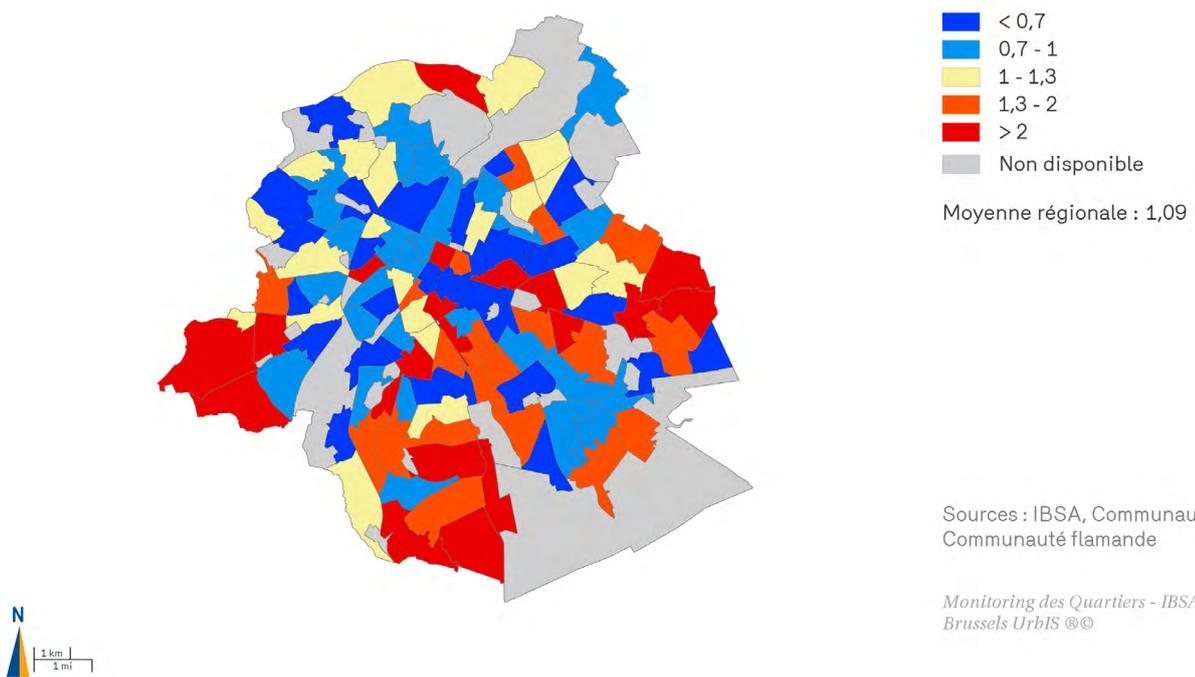
BLO Magniola
© Heyvaert Kevin

Sources : IBSA, Monitoring des quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale ; Service Ecole de perspective.brussels, Monitoring de l'offre et de la demande scolaire en Région de Bruxelles-Capitale ; Etude « Création de places dans l'enseignement secondaire. Evaluation et localisation des besoins en Région de Bruxelles-Capitale » réalisée par le Brussels Studies Institute et perspective.brussels, 2018

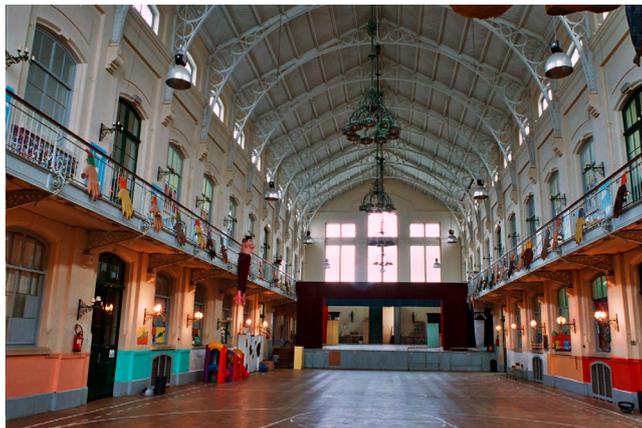
Capacité d'accueil scolaire relative du territoire (maternel) 2017-2018 (nb d'élèves/nb enfants)



Capacité d'accueil scolaire relative du territoire (primaire) 2017-2018 (nb d'élèves/nb enfants)

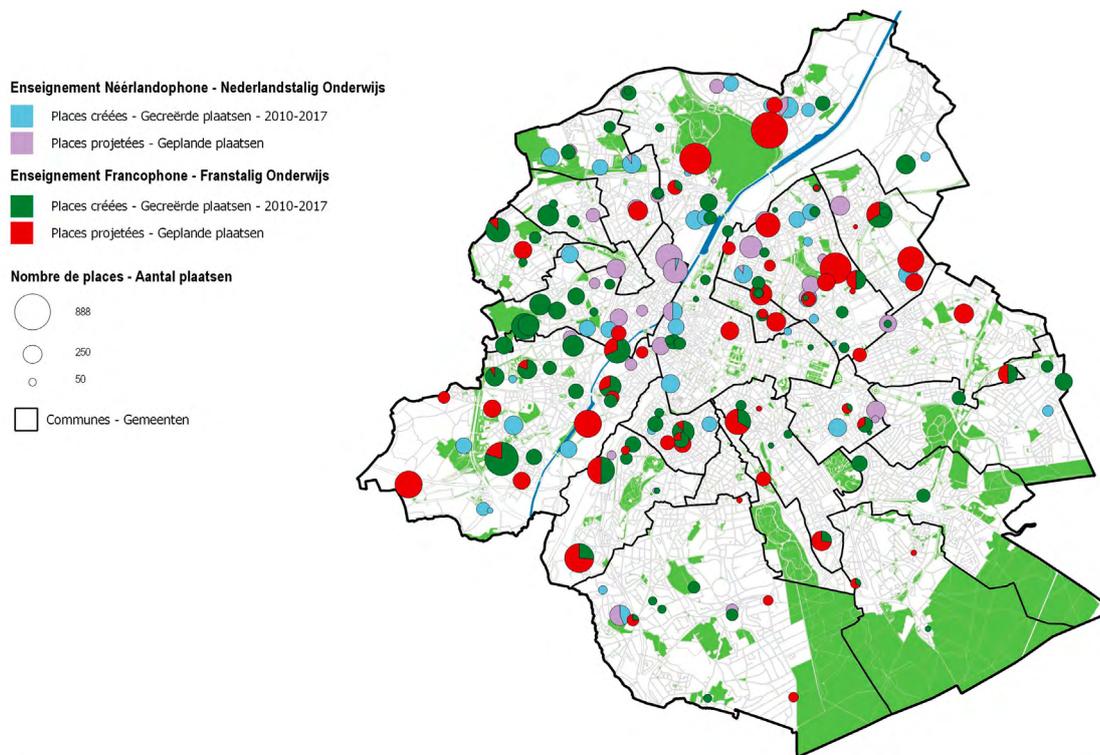


- > Entre 2010 et 2025, 31.534 places ont été créées ou sont programmées dans **l'enseignement fondamental** en Région bruxelloise.



École communale n° 6 J.J. Michel
© SPRB-GOB

Places de Fondamental ordinaire créées ou programmées depuis 2010
Gecreërde of geplande schoolplaatsen in het gewoon basis onderwijs sinds 2010



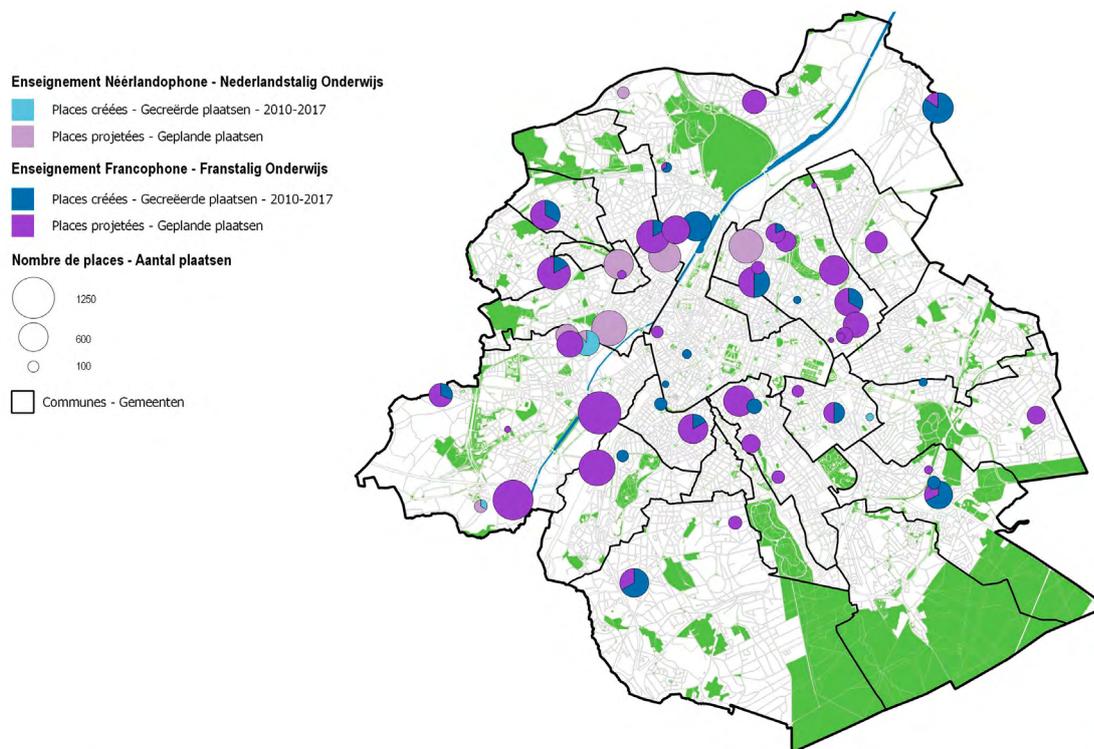
0 1 2 km

> Entre 2010 et 2025, 21.039 places ont été créées ou sont programmées dans l'**enseignement secondaire** en Région bruxelloise, alors que la population scolaire en âge de fréquenter le secondaire augmenterait dans le même temps de +-23.000 unités (fourchette basse - dernières perspectives du BFP) à +-24.500 unités (fourchette haute - projection IBSA 2017).



Koninklijk Atheneum Etterbeek
© ADT - Eric Herchaft

Places de Secondaire ordinaire créées ou programmées depuis 2010
Gecreëerde of geplande schoolplaatsen in het gewoon secundair onderwijs sinds 2010

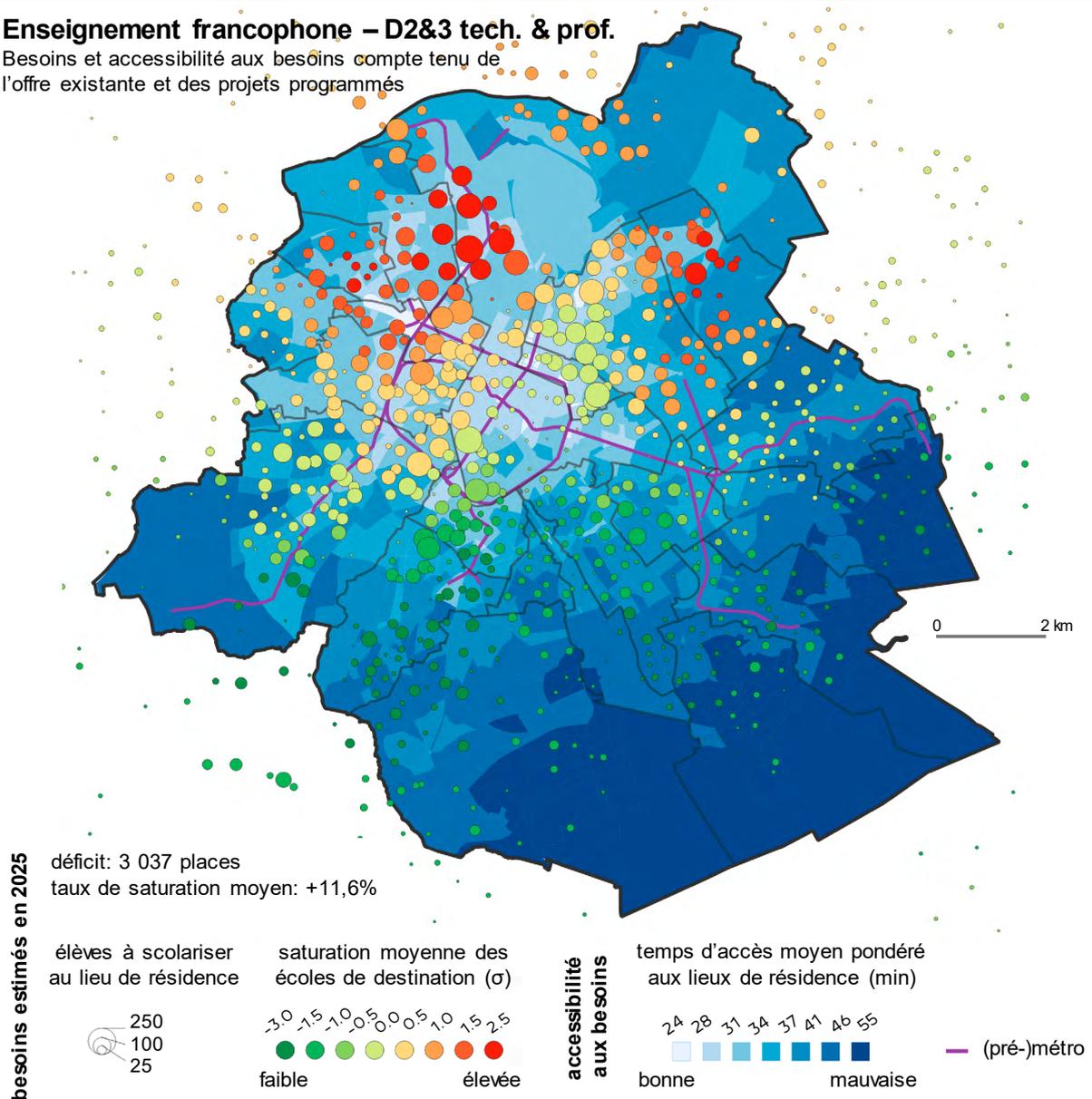


0 1 2 km

- > On observe **une forte surreprésentation des projets programmés dans l'enseignement secondaire** général à l'horizon 2025 par rapport aux projets programmés dans l'enseignement technique et professionnel.
- > C'est principalement dans les quartiers **au nord et à l'ouest de la Région que le manque de places dans l'enseignement secondaire** se fera le plus sentir en particulier dans les 2ème et 3ème degrés de l'enseignement technique et professionnel côté francophone.
- > Le maillage territorial de l'offre scolaire dans **l'enseignement spécialisé** est très distendu. Les bassins de recrutement des écoles sont souvent très larges et on retrouve une part assez élevée d'élèves résidant hors de Bruxelles. Il y a depuis 2010 peu de projets de création de places dans l'enseignement spécialisé.

Enseignement francophone – D2&3 tech. & prof.

Besoins et accessibilité aux besoins compte tenu de l'offre existante et des projets programmés



Enjeux

- > La réalisation effective des projets dans les délais impartis ainsi que l'occupation de l'ensemble des nouvelles places créées (sans diminution par ailleurs de la capacité existante) conditionnent largement l'ampleur des tensions à venir sur le territoire régional. Il convient donc absolument de **mener à bien les projets programmés dans l'enseignement fondamental et secondaire** afin de rencontrer les besoins liés à la croissance de la population scolaire d'ici à 2025, tout en veillant à la qualité d'accueil des élèves (via la diminution de la densité d'occupation des bâtiments scolaires notamment).
- > Un nombre conséquent de projets ont été réalisés en **structures modulaires**. Il faut veiller à la pérennisation de ces places.
- > À l'avenir, dans les zones de la Région de Bruxelles-Capitale concernées par un **développement immobilier** important, il convient de **programmer la création d'équipements scolaires** pour répondre aux besoins des nouveaux ménages et en particulier des enfants fréquentant l'enseignement fondamental dont la mobilité est plus faible.
- > Toutes les créations de places dans l'enseignement fondamental ne se sont pas réalisées là où les besoins se faisaient le plus sentir. Il reste donc **des déséquilibres sous-régionaux à combler**.
- > Il convient **d'identifier une série de projets de création de places dans l'enseignement secondaire** principalement dans l'enseignement technique et professionnel du côté francophone. Compte tenu des délais de réalisation des projets, il convient d'identifier rapidement ces nouveaux projets de création de places pour couvrir l'ensemble des besoins d'ici à 2025.
- > Il convient de **questionner la forte surreprésentation de l'enseignement général dans les projets programmés dans l'enseignement secondaire** et de profiter des nouvelles créations de places pour revaloriser également l'enseignement technique et professionnel.
- > À côté de la création de nouvelles écoles, un travail sur **l'attractivité des écoles peu demandées** devrait être mené. Le nouveau dispositif régional « Contrat École » qui vise à favoriser l'intégration de l'école dans son quartier peut participer à rencontrer cet objectif. Un engagement des pouvoirs organisateurs et des Communautés est néanmoins essentiel.
- > À ce jour, on comptabilise un nombre limité de projets de création de places dans **l'enseignement spécialisé**. Il conviendrait **d'évaluer les besoins de manière plus précise** pour ce type d'enseignement.



Koninklijk Atheneum Etterbeek 2015

© Jonas Gilles

4.4. ESPACES RÉCRÉATIFS

Les espaces récréatifs sont à considérer comme des équipements à part entière. Ils remplissent une série de fonctions bénéfiques au développement de l'enfant : ce sont des espaces de plein-air qui permettent aux enfants d'interagir avec leur environnement, des espaces de liberté, notamment de mouvement et des espaces de socialisation et de convivialité.

Constats

- > Un **nombre globalement insuffisant d'espaces récréatifs** avec une offre de 300 aires de jeux régionales et communales (équivalent à 1 plaine de jeux pour 435 enfants âgés de moins de 13 ans) et 142 agoraspaces et skateparcs (équivalent à 1 infrastructure pour 530 adolescents âgés de 13 à 17 ans).
- > Une **répartition inégale** avec des zones de carence dans les quartiers pauvres et denses de la ville, où la demande est importante (croissant pauvre et alentour). Des carences en terme de qualité:
- > Des **carences en termes de qualité**:
 - manque de diversité et d'inventivité dans les jeux, accessibilité de l'infrastructure parfois difficile, problèmes d'entretien, de propreté;
 - manque d'espaces de jeux adaptés pour les familles, les filles, les grands enfants (10-12 ans), les enfants handicapés, l'intergénérationnel

Enjeux

- > **Renforcer l'offre** dans les zones prioritaires (en 2015) à l'ouest de la région, au sud (Forest, Uccle) et au nord (Laeken, Schaerbeek) et dans quelques poches situées à l'est de la seconde couronne:
 - besoin de +/- 70 plaines de jeux en zone prioritaire 1;
 - besoin de +/- 50 agoraspaces en zone prioritaire 1.
- > **Diversifier** le type de plaine de jeux
- > Accroître le nombre d'espaces récréatifs accessibles à la population en **ouvrant les cours de récréation au quartier en dehors du temps scolaire**.
- > **Améliorer la qualité** des espaces et des équipements et créer des liens avec l'espace extérieur.

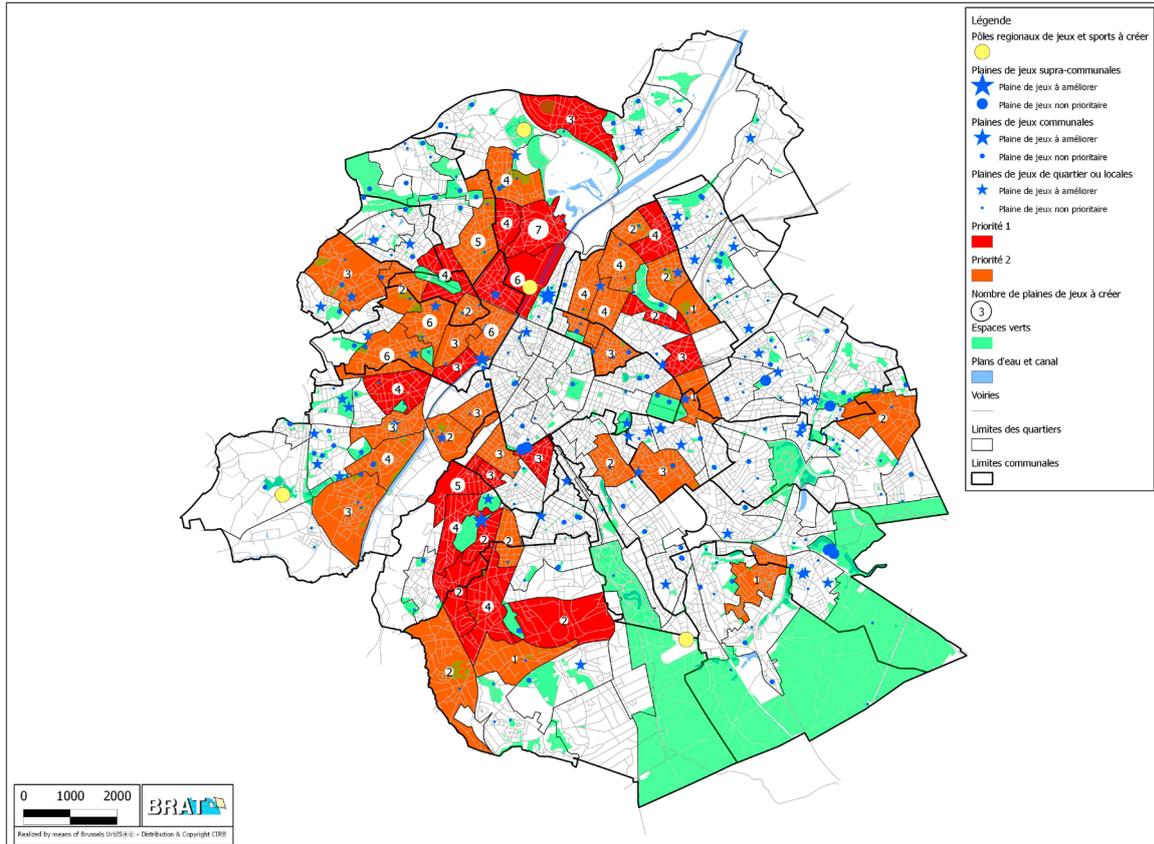


Jardin aux Fleurs Jardin Dolto
© Marc Detiffe pour urban.brussels

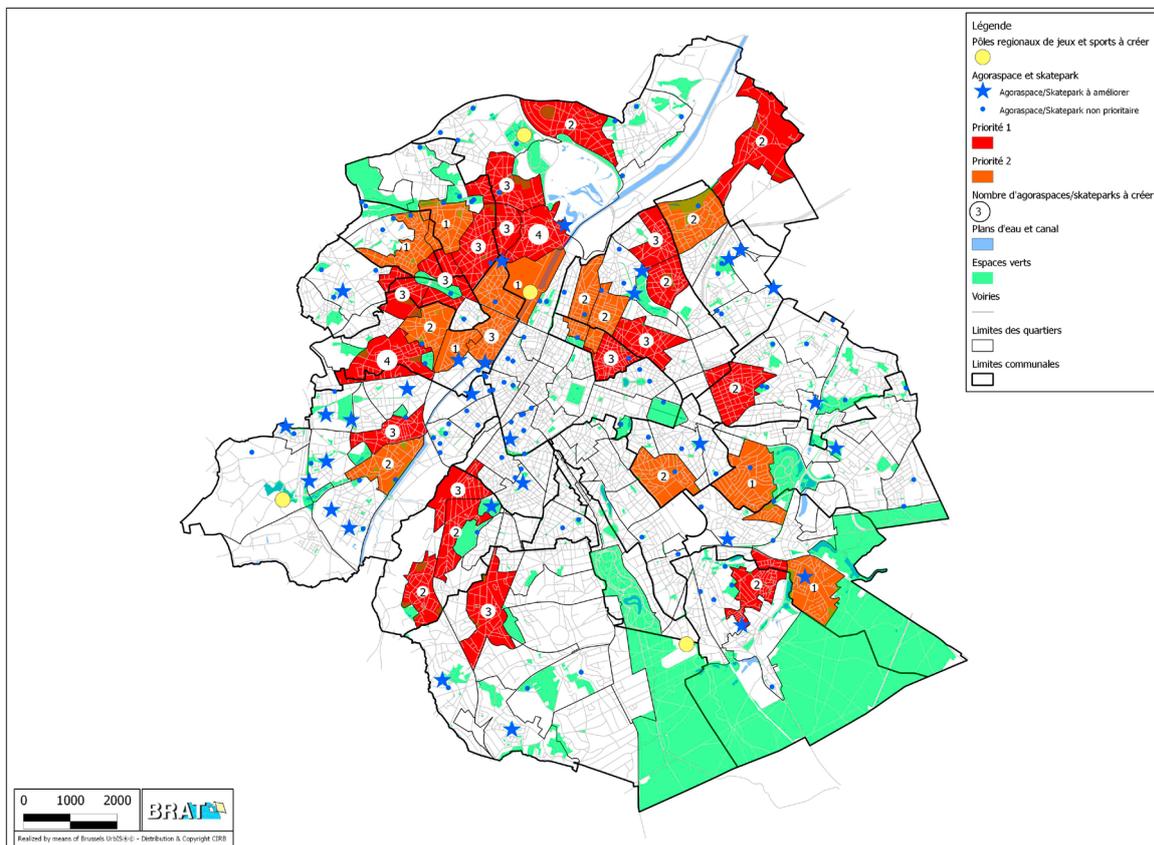


Parvis - Morichar Espace publics et verts
© Séverin Malaud pour urban.brussels

Zones d'intervention prioritaires (Plaines de jeux) (Horizon 2020)



Zones d'intervention prioritaires (Agoraspaces et skateparks) (2020)



4.5. ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ: SOINS DE 1ÈRE LIGNE

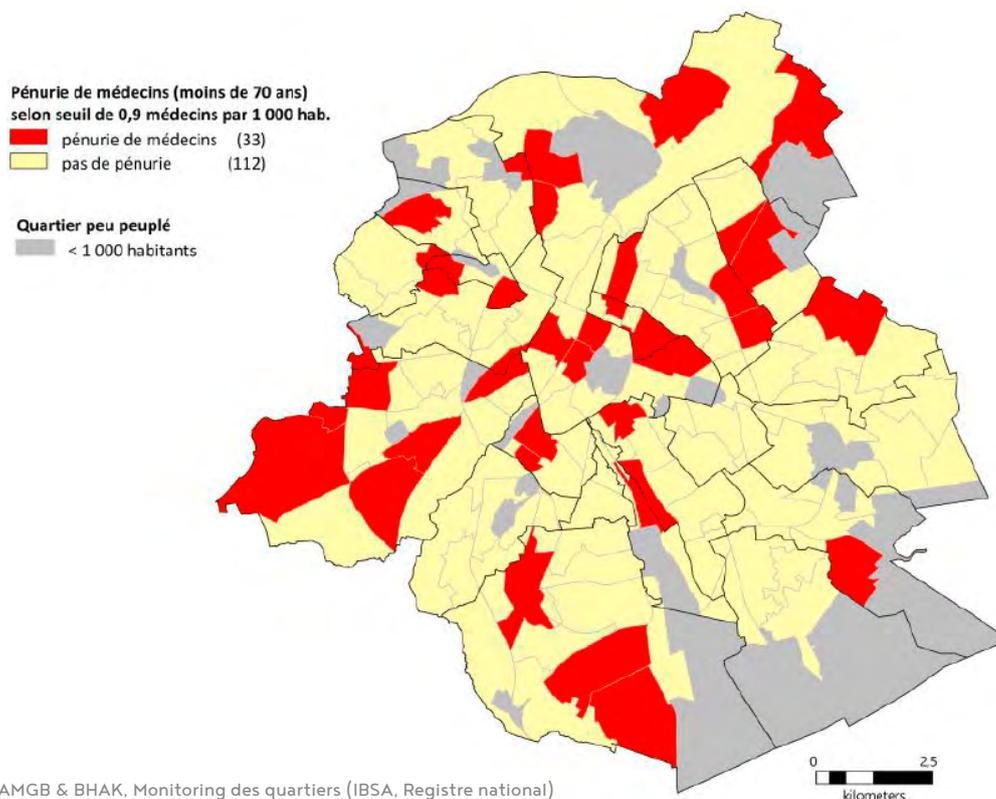
Constats

- > Un **risque de pénurie de médecins généralistes** dans certains quartiers (cf. carte ci-jointe);
- > Un **état de santé fragile de certaines populations**, en partie lié à des situations sociales défavorisées et à un cadre de vie dégradé;
- > Une **précarité socio-économique** de la population de nombreux quartiers;
- > Une **offre en services sociaux et de santé de 1ère ligne très éclatée**, majoritairement organisée en petites unités de soins;
- > Une **volonté politique** de redéployer une **prise en charge socio-sanitaire globale et de proximité**.

Enjeux

- > Les pouvoirs compétents en matière social-santé (COCOM/COCOF/VG) et leurs partenaires souhaitent **le développement d'équipements pour accueillir la 1ère ligne de soins la plus accessible et intégrée possible** (regroupant au minimum médecins généralistes, infirmiers/ères, kinésithérapeutes/ergothérapeutes, psychologues, acteurs de la promotion de la santé, voire certains services d'aide sociale), c'est-à-dire:
 - Maisons médicales au forfait
 - Centres d'aide sociale et de soins intégrés (type Médecins du Monde)
- > Il ne s'agit pas toujours de créer de nouveaux services mais de **regrouper, mutualiser, coordonner les services déjà existants** sur le territoire.

Les quartiers confrontés à une pénurie potentielle de médecins généralistes (moins de 70 ans), région bruxelloise, 2017



Source : FBHAV-FAMGB & BHAK, Monitoring des quartiers (IBSA, Registre national)
Cartographie : Observatoire de la Santé et du Social

Source : Observatoire de la santé et du social de la Région de Bruxelles-Capitale/COCOM, Les médecins généralistes en région bruxelloise: qui sont-ils, où pratiquent-ils et où se situent les potentielles pénuries? avril 2018.

4.6. ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ: ACCUEIL/SOINS PERSONNES ÂGÉES

Constats

- > Existence d'un **moratoire** sur la construction de nouveaux lits en maisons de repos (MRPA) et **maisons de repos et de soins** (MRS) en Région bruxelloise : cf. Ordonnance du 13 juillet 2017.

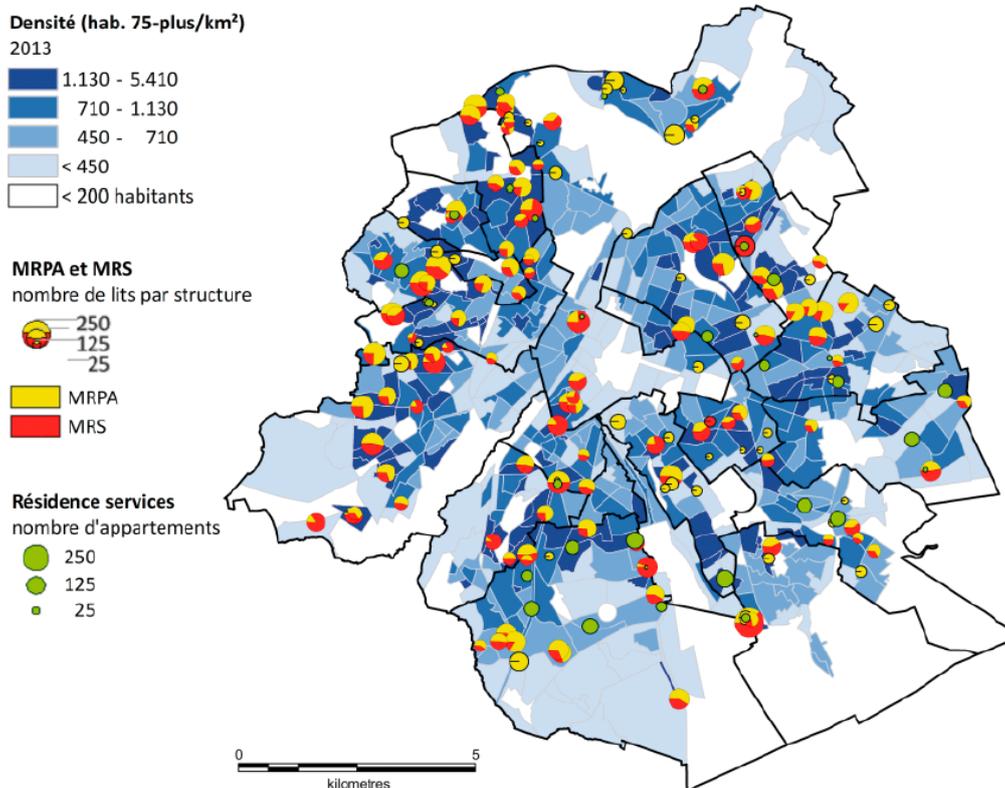
Cependant :

- > certains quartiers peuvent être moins bien dotés que d'autres
- > manque de diversité dans l'offre résidentielle existante, tant au niveau des types d'habitat que de l'accessibilité financière

Enjeux

- > Un intérêt pour la Région de **développer**, en fonction des contextes locaux, **des habitations alternatives** (habitat groupé/communautaire, intergénérationnel, résidence-services...) et adaptées aux profils des (futurs) seniors bruxellois (qui seront moins favorisés au niveau socio-économique et plus multiculturels que les personnes âgées actuelles).

Densité des personnes âgées de 75 ans et plus et structures résidentielles pour personnes âgées (maisons de repos, maisons de repos et de soins et résidences-services) en région bruxelloise, situation au 01/06/2016 (statistiques démographiques 2013)



Source : GGC-CCC; Communauté flamande; infor-Homes; SPF-Économie - Statistics Belgium
Cartographie : Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles

Source : Observatoire de la santé et du social de la Région de Bruxelles-Capitale/COCOM, Les notes de l'Observatoire n°3, « Les personnes âgées et les maisons de repos et de soins en Région bruxelloise », déc. 2016.

4.7. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Constats

- > **Besoin d'une stratégie régionale coordonnée** pour les infrastructures sportives;
- > **Carences dans l'offre de piscines** (peu de nouveaux projets) et **besoins en rénovations**. Les zones prioritaires sont situées au nord, à l'est et à l'ouest du Pentagone, dans le bas de Molenbeek, à Tour et Taxis, dans le sud de Schaerbeek ainsi que dans les communes de Forest et de Saint-Josse.
- > Il y a **soit un manque d'équipements dans certaines zones** (les petits terrains extérieurs et les grands terrains de jeux devraient être développés dans quasiment l'ensemble des quartiers du centre et de la première couronne et les salles de pratiques collectives au nord-est et à l'ouest de la Région), **soit un manque de variété dans ces équipements** et souvent les équipements présents sont inadaptés à certains publics spécifiques: femmes, personnes âgées, personnes handicapées.
- > **Créer de nouvelles infrastructures à caractère international** et accueillir des manifestations sportives de haut niveau (e.g. football, hockey, basket, rugby, athlétisme, ...);
- > **Aménager l'espace public** en pensant au développement de **pratiques « spontanées/non encadrées »** (dans les espaces verts, sur les places ou à proximité des espaces récréatifs);
- > Veiller à la **conformité** des nouvelles infrastructures aux normes des fédérations sportives afin d'assurer la programmation d'entraînements et de compétitions;
- > **Mutualiser les infrastructures sportives existantes** (cf. Cadastre 2012) et favoriser l'ouverture des infrastructures scolaires et universitaires (étudier au préalable les contraintes de la mutualisation des équipements);
- > Inciter à **l'occupation temporaire** de certains sites en reconversion;
- > **Running** (cf. Plan Running) : favoriser la coordination des acteurs institutionnels pour une stratégie régionale coordonnée, reliant les différents parcours potentiels et existants;
- > Prêter une attention continue pour **accueillir de nouvelles disciplines émergentes** (cf. Etude de Bruxelles Environnement « le jeu dans la ville », 2015), tel qu'inscrit dans la DPG : une attention sera portée également au développement des sports émergents (sports de rue, sports nautiques, padel, etc.) et des sports collectifs féminins et mixtes pour les aider à se développer dans les infrastructures existantes ».
- > Appropriation du **cadastre du sport** par les parties prenantes (les communes, les fédérations, les gestionnaires...).

Enjeux⁴

- > **Créer des équipements de proximité** dans certaines zones prioritaires (cf. DPG : « développer une offre sportive de proximité avec de petits équipements accessibles gratuitement dans les quartiers et inciter les communes à y organiser des animations afin d'initier un public varié à la pratique d'une discipline sportive »)
- > **Rénover** l'existant (piscines, stades communaux, halls sportifs, ...) comme le prescrit la DPG : « soutenir les créations, rénovations, extensions, réhabilitations et acquisitions d'équipements sportifs des communes bruxelloises »
- > Développer un **plan 'piscines'** (cf. Plan d'action Cellule Sport):
 - définir une vision et une stratégie régionale pour les piscines en région bruxelloise
 - renforcer l'offre en piscines (créer de nouveaux bassins, notamment pour l'apprentissage)
 - rénover l'existant
 - assurer une meilleure gestion

Source : Cadastre du sport, 2016, Cellule sport, perspective.brussels

4 Déclaration de politique régionale, Cellule sport et Comité d'accompagnement du Cadastre du sport, réseau sport

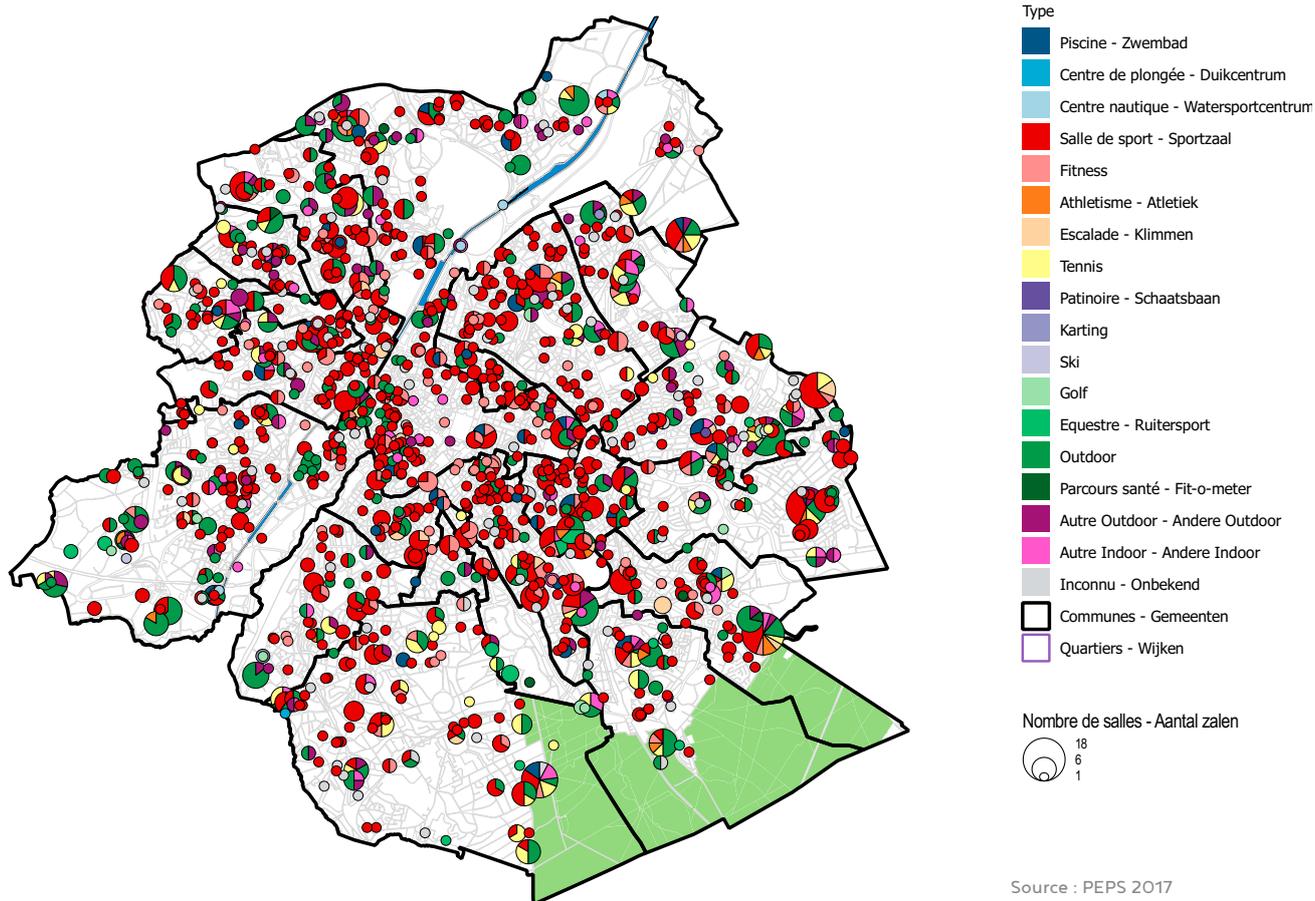


Centre sportif ixellois Albert Demuyter
perspective.brussels



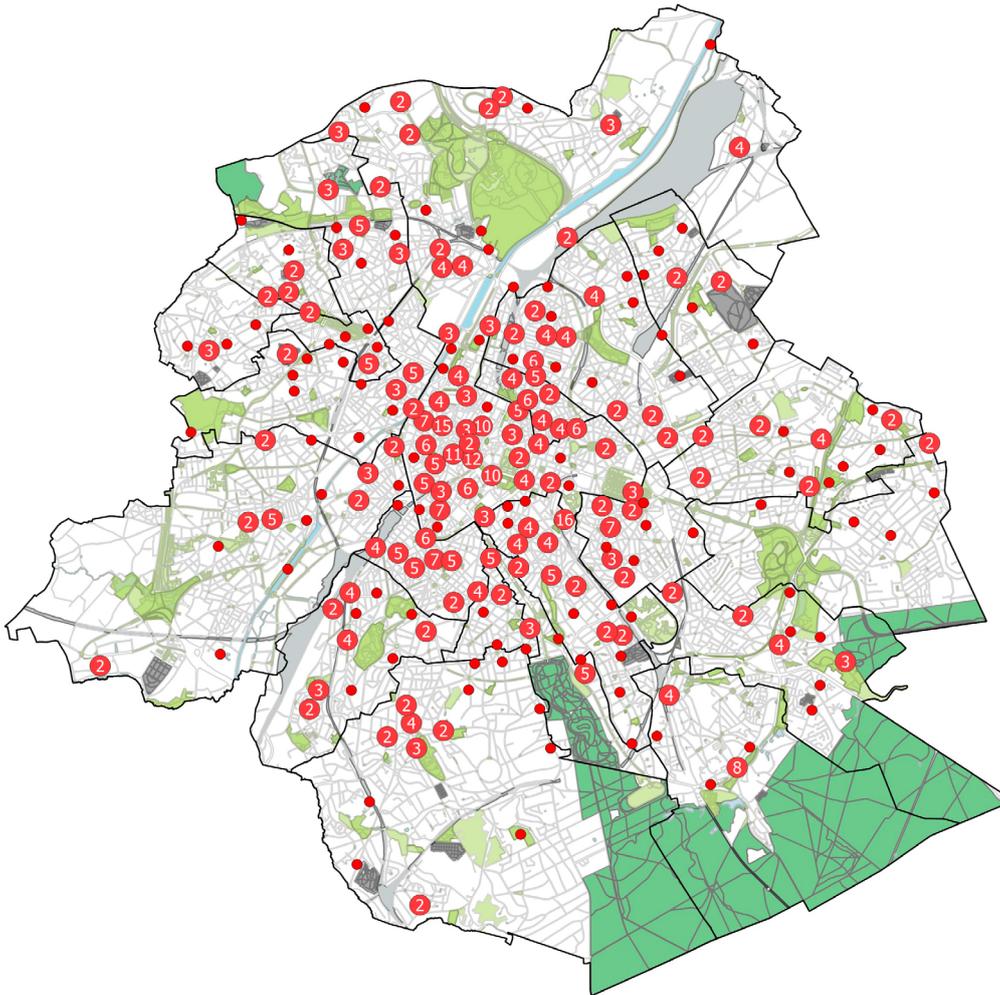
Centre sportif de Jette
© Marc Detiffe

Équipements 2017



4.8. ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Nombre d'équipements culturels, 2019



Nombre d'équipements culturels. Un équipement culturel peut comporter une ou plusieurs salles du type :
Aantal culturele voorzieningen. Een culturele voorziening kan een of meerdere zalen huisvesten met als functie:

- Salle de cours, de réunion ou de conférence - Les-, vergader- of conferentiezaal
- Espace de répétition - Repetitieruimte
- Salle de spectacle - Theater- of concertzaal
- Espace d'exposition - Tentoonstellingsruimte
- Salle de projection - Projectiekamer of bioscoopzaal
- Atelier
- Salle de fête - Feestzaal

Constats

Au niveau spatial

- > Une **offre riche** en équipements d'échelle nationale et/ou internationale **qui se concentre dans le Pentagone** (Bozar, Musées royaux des Beaux-Arts, Musées du Cinquantième, Grand-Place, Théâtre National, KVS, etc.). La localisation centrale de ces infrastructures s'explique par un héritage historique mais est aussi à mettre en lien avec une forte accessibilité.
- > Au **sud-est du Pentagone**, une offre qui se caractérise par des **équipements de proximité**, issus des politiques locales.
- > En **dehors du Pentagone**, une densité d'infrastructures qui décroît avec **une offre plutôt assurée par des équipements locaux** (réseaux de bibliothèques, salles de fêtes, centres culturels, etc.)
- > Un **déséquilibre** de l'offre **entre l'est et l'ouest** du territoire
- > Un **manque** d'équipements **dans le nord et l'ouest** de la Région y compris dans des quartiers à forte densité de population

Au niveau des types d'équipements ⁵

- > Un **manque de plus petits espaces** : salles de fêtes accessibles, espaces de répétition accessibles financièrement, ateliers pour les professionnels des arts de la scène, des arts graphiques et visuels, etc.
- > Une **tendance vers le développement de polarités autour de la zone du Canal** (ex : Recyclart, Charleroi danse, VK dans le quartier Birmingham, MIMA, Kanal, Imal, etc.)
- > Un **manque de connaissance des pratiques des usagers** dans la fréquentation des lieux culturels (heures de visite, moyen d'accéder aux équipements, consommation sur place, etc.)
- > Un **manque de grands équipements culturels de type tiers-lieux**, qui pourraient être moteurs du développement des futurs quartiers

5 Propos récoltés via les représentants du RAB-BKO, les services communaux culture et jeunesse et via le benchmarking Rapport 2018 - Mission Coworking : faire ensemble pour mieux vivre ensemble. Ministère français de la cohésion des territoires. ROGER BURTON, 2016 <https://smartbe.be/wp-content/uploads/2016/07/07-2016-Les-tiers-lieux---l-ements-de-typologie1.pdf>
<https://lavieenroseflamant.com/la-recyclerie-a-paris-visite-dun-tiers-lieu-eco-responsable/>
<https://lesgrandsvoisins.org/>
 Rencontre avec les acteurs des Fab-lab en Région de Bruxelles-Capitale. Département Connaissance Territoriale

Enjeux

- > **Donner une dimension métropolitaine aux zones stratégiques via la culture**: investir dans des équipements culturels qui répondent à la fois aux besoins locaux (espace d'étude, médiathèque, ludothèque, espace de répétition) et aux ambitions métropolitaines (notamment à la Gare de l'Ouest)
- > **Continuer à investir l'axe du canal** : son redéploiement culturel et socio-culturel joue un rôle important dans la réduction de la fracture sociale existante entre les quartiers nord-ouest et sud-est
- > **Ouvrir davantage les instances culturelles au tissu urbain**, en les incitant à aménager des espaces publics gratuits et inclusifs au sein et à l'entrée des bâtiments (création de parvis, etc.)
- > **Ouvrir davantage les infrastructures scolaires** aux activités culturelles
- > **Inciter l'occupation des bâtiments vides** comme espaces de travail pour les artistes
- > **Renforcer la collaboration** avec les instances compétentes (FWB, VGC, Cocof, communes) lors de la définition du programme de rénovation et de développement urbains.



Théâtre Royal des Galeries
Spots

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Bruxelles est une ville en plein mouvement. Comme les grandes villes du monde, elle est appelée à jouer un rôle majeur dans la construction de réponses aux problématiques environnementales, sociales, économiques, culturelles qui se manifestent partout sur la planète. Ce contexte rend indispensable un développement territorial durable, harmonieux et inclusif dans le cadre duquel il est indispensable de créer, quantitativement et qualitativement parlant, les équipements d'intérêt général nécessaires. Ceci suppose d'objectiver les besoins, de mettre les enjeux en évidence et d'inscrire des actions concrètes dans la définition de stratégies territoriales globales, transversales et cohérentes.

Les besoins en équipements évoluent notamment en fonction de la croissance et de l'évolution démographiques du territoire et des quartiers. La nécessité de réaliser de **nouvelles infrastructures** et en particulier des infrastructures accessibles aux publics plus fragilisés se fait toujours sentir. On observe par ailleurs un réel besoin de **rénovation** des infrastructures existantes, afin de proposer une **offre plus qualitative** (équipements sociaux, piscines, plaines de jeux par exemple). L'offre en équipements doit aussi d'avantage **se diversifier, s'adapter** à des publics et des pratiques de plus en plus variés et passer par une **mutualisation** des services et une plus **grande ouverture** au quartier.

Aussi, afin que Bruxelles, capitale de la Belgique et de l'Europe, puisse s'épanouir pleinement et accueillir des événements internationaux, un certain nombre de **grands équipements** devraient être aménagés. Des projets au niveau tant sportif que culturel ou éducatif devraient venir compléter l'offre existante.

Il est très satisfaisant de constater que l'enjeu territorial et social traité par la Task Force Équipements dans le cadre de ses travaux relatifs aux équipements régionaux trouve une validation dans la déclaration de politique générale du Gouvernement bruxellois formé à la suite des élections régionales du 26 mai 2019. En effet, l'exécutif y reconnaît l'importance du développement d'équipements publics (sport, culture, santé, propreté, sécurité, ...) comme facteur de développement territorial et de cohésion sociale. Ainsi, dans les années à venir, la TFE devra continuer à travailler sur les infrastructures de base afin que chaque Bruxellois puisse accéder, à dix minutes à pied de chez lui, à un espace vert, un établissement d'enseignement, des infrastructures collectives, des lieux de loisirs et des commerces de proximité (DPG 2019-2024). Ceci tout en veillant à intégrer tous les autres types d'équipements nécessaires dans la vision ter-

ritoriale afin d'en augmenter la cohérence et de maintenir l'équilibre urbain.

Dès lors, la TFE doit poursuivre son travail en prenant appui sur le bilan proposé par la présente communication et en se fixant des lignes de conduites et des objectifs de nature à permettre de rencontrer, dans la mesure des moyens humains et budgétaires disponibles, les besoins mis en évidence sur le territoire régional et dans les quartiers bruxellois.

Dans ce contexte, pour que la dynamique de la Task Force Équipements puisse encore renforcer son efficacité, ses lignes de conduites et objectifs seront notamment les suivants:

- > optimiser le **cadastre du foncier disponible** afin de disposer d'un outil de veille foncière plus réactif et avoir une connaissance fine des potentialités foncières à mettre en lien avec les besoins régionaux;
- > fixer des priorités d'intervention et se concentrer sur les **projets d'ampleur régionale ou métropolitaine** qui, de par leur impact sur le territoire, ont davantage besoin d'être planifiés en amont ;
- > s'appuyer sur les **opérateurs** et leur **capacité financière** dans la mesure où la Task Force elle-même ne dispose pas de budget dédié à la réalisation des projets ;
- > continuer à développer le **réseau d'acteurs** interagissant autour des équipements et ainsi, augmenter la transversalité des réflexions. La question d'une définition partagée de la notion d'équipement devra par exemple être traitée, tout comme les questions opérationnelles, et ainsi lever les freins qui peuvent exister dans le cadre de la planification et de la réalisation des projets (marge de manœuvre des permis d'urbanisme, prix du foncier, ...).

